

Titres Restaurant papier 2020

31 août 2021

Date limite d'acceptation en caisse

30 septembre 2021

Date limite d'envoi de vos titres à la CRT Traitement ou de dépôt en centres de collecte, accompagnés de votre bordereau de remise**

**ATTENTION
PÉREMPTION
TITRES 2020***



* Décret n° 2021-104 du 2 février 2021 portant dérogations temporaires aux conditions d'utilisation des titres-restaurant.

** En cas d'envoi postal, le cachet de La Poste fera foi. Tout mode d'envoi des titres à la CRT Traitement en dehors des Centres de Collecte, du ColiSUR® et du Pack Vert demeure sous votre responsabilité.

Retrouver toutes nos solutions d'acheminement sécurisé sur :
www.crt.asso.fr ou

0 892 680 655

Service 0,40 € / min
+ prix appel

CRT
Services